

**NOTICE :****1. Nom du médicament vétérinaire**

FIXR Parvo Lepto, émulsion injectable pour porcins

**2. Composition**

Chaque dose de 2 ml contient :

**Substances actives :**

Parvovirus porcin, souche Bio-37 inactivée les anticorps IH*	titre min. 4 log <sub>2</sub> déterminé par
<i>Leptospira interrogans</i> , séro groupe Pomona, sérovar Pomona, souche MSLB 1037 inactivée RAL**	min. 1:32 déterminé par la
<i>Leptospira borgpetersenii</i> , séro groupe Sejroe, sérovar Hardjo, souche MSLB 1039 inactivée RAL**	min. 1:40 déterminé par la
<i>Leptospira interrogans</i> , séro groupe Australis, sérovar Bratislava, souche MSLB 1040 inactivée RAL**	min. 1:40 déterminé par la
<i>Leptospira kirschneri</i> , séro groupe Grippotyphosa, sérovar Grippotyphosa, souche MSLB 1042 inactivée RAL**	min. 1:51 déterminé par la
<i>Leptospira interrogans</i> , séro groupe Icterohaemorrhagiae, sérovar Icterohaemorrhagiae, souche MSLB 1041 inactivée RAL**	min. 1:51 déterminé par la
<i>Leptospira interrogans</i> , séro groupe Canicola, sérovar Canicola, souche MSLB 1043 inactivée RAL**	min. 1:51 déterminé par la

\* Titre d'anticorps IH dans le sérum du cobaye après ¼ de l'application de la dose de vaccination. Les anticorps de titre 16 et plus doivent être prouvés chez 4 cobayes sur 5.

\*\* moyenne géométrique des titres d'anticorps spécifiques déterminés par réaction d'agglutination-lyse (RAL) après vaccination des lapins

**Adjuvant :**

EMULSIGEN 0,5 ml

**Excipients :**

Thiomersal 0,2 mg  
Formaldéhyde max. 1,0 mg

Liquide laiteux blanc à légèrement rosé qui peut contenir une petite quantité de sédiments pouvant être facilement remis en suspension.

**3. Espèces cibles**

Porcins

**4. Indications d'utilisation**

Pour l'immunisation active des truies et des cochettes afin de les protéger contre la transmission transplacentaire des souches de parvovirus et de leptospira incluses dans le vaccin.

Pour l'immunisation active des verrats afin de réduire le risque de propagation des souches de parvovirus et de leptospira incluses dans le vaccin.

Début de l'immunité                      28 jours après la vaccination

Durée de l'immunité            18 semaines après la vaccination contre la parvovirose  
77 jours après vaccination contre la leptospirose

## 5. Contre-indications

Aucune

## 6. Mises en garde particulières

### Mises en garde particulières :

Vacciner uniquement les animaux en bonne santé.

### Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

Pour l'utilisateur :

Ce médicament vétérinaire contient de l'huile minérale. L'(auto-)injection accidentelle peut provoquer de fortes douleurs et un gonflement, notamment en cas d'(auto-)injection dans une articulation ou un doigt de la main, et, dans de rares cas, conduire à la perte de ce doigt si un examen médical n'est pas effectué rapidement. En cas d'(auto-)injection accidentelle de ce médicament vétérinaire, même en quantité minimale, demander immédiatement conseil à un médecin et lui montrer la notice. Si la douleur persiste au-delà de 12 heures à compter de l'examen médical, consulter à nouveau le médecin.

Pour le médecin :

Ce médicament vétérinaire contient de l'huile minérale. Même une faible quantité de ce produit (auto-)injectée accidentellement peut provoquer un œdème intense susceptible d'entraîner, par exemple, une nécrose ischémique voire la perte d'un doigt. Il est impératif de recourir IMMÉDIATEMENT à des soins chirurgicaux dispensés par un spécialiste. Une incision et une irrigation rapides de la zone injectée peuvent s'avérer nécessaires, notamment si les tissus mous ou le tendon d'un doigt sont touchés.

### Gestation et lactation :

Ne pas utiliser durant la gestation.

L'innocuité du médicament vétérinaire pendant la lactation n'a pas été étudiée.

### Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions :

Aucune information n'est disponible concernant l'innocuité et l'efficacité de ce vaccin lorsqu'il est utilisé avec un autre médicament vétérinaire. Par conséquent, la décision d'utiliser ce vaccin avant ou après un autre médicament vétérinaire doit être prise au cas par cas.

### Surdosage :

Aucun effet indésirable autre que ceux décrits dans la rubrique « Effets indésirables » n'a été observé après administration d'une double dose.

### Incompatibilités majeures :

Ne pas mélanger avec d'autres médicaments vétérinaires.

## 7. Effets indésirables

Très fréquent (>1 animal / 10 animaux traités) :	Réaction au point d'injection (dépôt notable) <sup>1</sup>
Très rare (<1 animal / 10 000 animaux traités, y compris les cas isolés) :	Gonflement au point d'injection <sup>2</sup> , douleur au point d'injection, réaction anaphylactoïde <sup>4</sup>

<sup>1</sup> Résorption spontanée en l'espace de 2 semaines

<sup>2</sup> D'un diamètre maximal de 10 cm Résorption en l'espace de 2 semaines

<sup>3</sup> Résorption en l'espace de 7 jours

<sup>4</sup> Un traitement symptomatique est recommandé.

Il est important de notifier les effets indésirables. La notification permet un suivi continu de l'innocuité d'un médicament. Si vous constatez des effets indésirables, même ceux ne figurant pas sur cette notice, ou si vous pensez que le médicament n'a pas été efficace, veuillez contacter en premier lieu votre vétérinaire. Vous pouvez également notifier tout effet indésirable au titulaire de l'autorisation de mise sur le marché en utilisant les coordonnées figurant à la fin de cette notice, ou par l'intermédiaire de votre système national de notification : Mail: [adversedrugsreactions\\_vet@fagg-afmps.be](mailto:adversedrugsreactions_vet@fagg-afmps.be)

## 8. Posologie pour chaque espèce, voies et mode d'administration

Voie intramusculaire, de préférence dans la région para-auriculaire.

Une dose de vaccin équivaut à 2 ml.

### Truies et cochettes :

Primovaccination – 2 doses de vaccin

La première dose doit être administrée 5 à 6 semaines avant la saillie, la deuxième dose doit être administrée 2 à 3 semaines avant la saillie.

Les vaccinations ultérieures doivent être effectuées en une seule dose, 2 à 3 semaines avant la saillie.

### Verrats :

Primovaccination – 2 doses de vaccin

La première dose doit être administrée 7 semaines avant la première saillie ou le prélèvement de l'éjaculat, la deuxième dose 3 semaines plus tard, de sorte qu'elle soit administrée 4 semaines avant la première saillie ou l'inclusion du verrat pour l'insémination artificielle.

La revaccination est recommandée avec une seule dose de vaccin tous les 4 mois.

## 9. Indications nécessaires à une administration correcte

Avant utilisation, attendre que le vaccin atteigne la température ambiante (15 à 25 °C) et bien agiter.

N'utilisez pas le vaccin si vous constatez une défaillance visible des flacons de verre.

## 10. Temps d'attente

Zéro jour.

## 11. Précautions particulières de conservation

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

À conserver réfrigéré (entre 2 °C et 8 °C).

À conserver à l'abri du gel.

Protéger de la lumière.  
Ranger dans un endroit sec.

Ne pas utiliser ce médicament vétérinaire après la date de péremption figurant sur l'étiquette après Exp. La date de péremption correspond au dernier jour du mois indiqué.  
Durée de conservation après première ouverture du conditionnement primaire : 10 heures.

## 12. Précautions particulières d'élimination

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères.  
Utiliser des dispositifs de reprise mis en place pour l'élimination de tout médicament vétérinaire non utilisé ou des déchets qui en dérivent, conformément aux exigences locales et à tout système national de collecte applicable.  
Demandez à votre vétérinaire ou à votre pharmacien comment éliminer les médicaments dont vous n'avez plus besoin.

## 13. Classification des médicaments vétérinaires

Médicament vétérinaire soumis à ordonnance.

## 14. Numéros d'autorisation de mise sur le marché et présentations

BE-V573253 (flacons en verre hydrolytique de classe I)  
BE-V573244 (flacons en verre hydrolytique de classe II)

Présentations :

a) boîte en PVC avec capuchon à 10 trous  
10 × 10 ml – flacons en verre hydrolytique de classe I

b/ boîte en carton  
1 × 10 ml – flacons en verre hydrolytique de classe I  
1 × 20 ml – flacons en verre hydrolytique de classe II  
1 × 50 ml – flacons en verre hydrolytique de classe II  
1 × 100 ml – flacons en verre hydrolytique de classe II

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

## 15. Date à laquelle la notice a été révisée pour la dernière fois

Septembre 2025

Des informations détaillées sur ce médicament vétérinaire sont disponibles dans la [base de données de l'Union sur les médicaments \(https://medicines.health.europa.eu/veterinary\)](https://medicines.health.europa.eu/veterinary).

## 16. Coordonnées

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché et coordonnées pour notifier les effets indésirables présumés :  
Kernfarm B.V.  
De Corridor 14D  
3621 ZB Breukelen  
Pays-Bas

Téléphone : +31 346 785 139

Fabricant responsable de la libération des lots :

Bioveta, a. s.

Komenského 212/12

683 23 Ivanovice na Hané

République tchèque